

Directives sur la qualité de l'eau de boisson

Petits approvisionnements
en eau

Résumé d'orientation



Organisation
mondiale de la Santé

Résumé d'orientation

Justification des directives

Assurer l'accès à des services d'alimentation en eau de boisson sûrs et adaptés est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir la santé et de réduire la pauvreté, et les petits approvisionnements en eau ont un rôle essentiel à jouer pour satisfaire ce besoin. Pour une proportion importante de la population mondiale, l'eau de boisson provient de petits systèmes d'approvisionnement qui vont des puits domestiques individuels à des systèmes canalisés desservant des communautés entières. Plus de 40 % de la population mondiale vit dans des zones rurales (1), généralement desservies par de petits approvisionnements. Les personnes vivant dans des petites villes, des zones périurbaines et des zones urbaines peuvent également dépendre de petits approvisionnements en eau. Les petits approvisionnements sont plus susceptibles de présenter des défaillances en matière de sécurité sanitaire de l'eau, ce qui peut entraîner des maladies liées à l'eau et avoir des répercussions sociales et économiques négatives (2-5). L'amélioration de la gestion et du fonctionnement en toute sécurité des petits approvisionnements en eau représente donc un moyen important d'apporter des contributions significatives à la santé publique et au bien-être des populations, de lutter contre les inégalités et d'améliorer les moyens de subsistance.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau de boisson fournie par de petits approvisionnements en eau, cet aspect doit être explicitement pris en compte dans les politiques et les réglementations.

Bien qu'il existe divers types de petits systèmes d'approvisionnement en eau, ils ont tendance à rencontrer un ensemble commun de difficultés opérationnelles, techniques, et en matière de gestion et de ressources, qui peuvent affecter leur capacité à assurer une alimentation durable en eau de boisson saine. Pour de nombreux approvisionnements en eau, ces difficultés sont accentuées par les impacts des changements climatiques sur la qualité et la quantité de l'eau. Il est donc essentiel que les petits approvisionnements en eau soient pris en compte explicitement dans les politiques et les

réglementations, et bénéficient d'un appui connexe. Ces directives, *Directives sur la qualité de l'eau de boisson : petits approvisionnements en eau* (6), ont été élaborées pour aborder les besoins et les possibilités associés aux petits approvisionnements afin de favoriser l'amélioration progressive vers des services d'alimentation en eau de boisson sûrs et durables pour tous.

Public cible

Ces directives visent à aider les gouvernements et les praticiens à améliorer la sécurité sanitaire de l'eau de boisson fournie par de petits approvisionnements. Ces orientations s'adressent principalement aux décideurs aux niveaux national et infranational, qui ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres réglementaires pour la qualité de l'eau de boisson et des programmes associés de gestion

des risques et de surveillance. Les orientations figurant dans ce document peuvent également être utiles à d'autres parties prenantes intervenant dans la prestation de services d'alimentation en eau, notamment les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires qui appuient l'exploitation et la gestion des petits approvisionnements en eau de boisson. Ces orientations sont également importantes pour les petits distributeurs d'eau, bien que la plupart des recommandations s'adressent aux institutions qui réglementent et appuient leurs activités.

Liens avec d'autres publications de l'OMS

Ces directives se fondent sur la principale recommandation des *Directives sur la qualité de l'eau de boisson* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (7), c'est-à-dire le cadre destiné à garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson (voir la Figure E1) ; elles visent à fournir des orientations concernant l'application de cette recommandation aux petits approvisionnements en eau en particulier. Le cadre destiné à garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson comprend trois éléments :

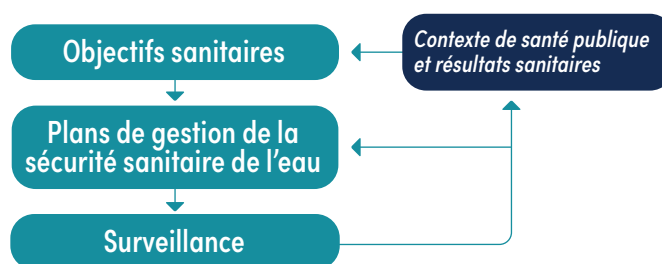
- l'élaboration de réglementations et de normes qui comprennent des **objectifs sanitaires** (par exemple des objectifs en matière de qualité de l'eau) ;
- la **planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau**, qui est une stratégie générale et proactive d'évaluation et de gestion des risques couvrant toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement en eau (du captage au consommateur) ;
- un système de **surveillance** indépendant afin de s'assurer que les pratiques de gestion des risques sont efficaces et que les objectifs sanitaires sont atteints.

Ces *Directives sur la qualité de l'eau de boisson : petits approvisionnements en eau* (6) sont complétées par le document *Sanitary inspection packages – a supporting tool for the Guidelines for drinking-water quality : small water supplies* (ou *Sanitary inspection packages*) de 2024 de l'OMS (8). L'inspection sanitaire est une évaluation simple sur site qui est généralement réalisée à l'aide d'une liste de contrôle pour identifier les facteurs de risque pouvant entraîner la contamination d'un approvisionnement en eau ; il s'agit d'un outil important à l'appui des activités de gestion des risques (y compris la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau) et de surveillance.

Ensemble, les publications *Directives sur la qualité de l'eau de boisson : petits approvisionnements en eau* et *Sanitary inspection packages* mettent à jour et remplacent la publication de 1997 de l'OMS intitulée *Guidelines for drinking-water quality. Volume 3: surveillance and control of community supplies* (9).

Figure E1 • Cadre de l'OMS destiné à garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson

Cadre pour la sécurité sanitaire de l'eau de boisson



Source: adapté d'après les *Directives sur la qualité de l'eau de boisson* (7).

Les principaux changements apportés dans le document *Directives sur la qualité de l'eau de boisson : petits approvisionnements en eau (6)* sont les suivants :¹

- mise en avant de la gestion préventive des risques, en abordant les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) ;
- orientations adaptées à un plus large éventail de petits systèmes d'approvisionnement en eau, y compris les approvisionnements gérés par les ménages, les communautés et des entités professionnelles ;
- orientations ciblant les décideurs.

Petits approvisionnements en eau pris en considération

À l'échelle mondiale, divers types d'approvisionnements correspondent à la dénomination de « petits approvisionnements en eau ». Ces approvisionnements peuvent desservir un ménage ou plusieurs locaux (par exemple des ménages, des entreprises, des écoles et des établissements de santé) dans des zones rurales, des petites villes, des zones périurbaines ou des zones urbaines. Il peut s'agir d'approvisionnements non canalisés (par exemple des puits, des sources, des systèmes de collecte d'eau de pluie ou d'autres sources ponctuelles) ou d'approvisionnements canalisés qui acheminent l'eau vers des points d'accès collectifs et des raccordements domestiques privés. Ils peuvent comprendre ou non un traitement de l'eau, et peuvent être utilisés toute l'année ou de manière saisonnière. Ils peuvent être gérés par des ménages, des groupes de ménages (une communauté), des organisations communautaires, des exploitants privés, des gouvernements locaux, des services publics ou privés d'approvisionnement en eau, ou une association de différents acteurs.

Collectivement, les petits approvisionnements en eau représentent un large éventail de tailles, de technologies, de compétences, de ressources et de besoins d'appui. Afin de permettre la formulation de recommandations adaptées au contexte, ces Directives ont établi une typologie de référence des petits approvisionnements en eau en fonction du modèle de gestion. Le modèle de gestion fait référence à l'ensemble des dispositions relatives à l'exploitation, à l'entretien et à l'administration d'un système d'approvisionnement en eau ; il peut donner une indication générale des nombres correspondants de consommateurs desservis et/ou des niveaux d'expertise des distributeurs d'eau, des ressources disponibles et des besoins d'un appui extérieur. Plus précisément, ces directives définissent trois types parmi un large éventail de modèles de gestion possibles afin de faciliter la formulation d'orientations pratiques et fondées sur les risques. Ces types sont les suivants :

- **approvisionnements gérés par les ménages** ;
- **approvisionnements gérés par des communautés**, allant de pratiques de gestion limitées à des pratiques plus avancées ;
- **approvisionnements gérés par des professionnels**, comprenant la gestion par des exploitants privés, des services publics, des gouvernements locaux et d'autres entités officielles responsables de l'approvisionnement en eau de boisson.

¹ Pour un résumé des principaux changements apportés concernant les outils d'inspection sanitaire, se reporter à l'annexe 2 du document *Sanitary inspection packages (8)*.

Les personnes consultant ces directives devront examiner les différentes dispositions dans leur contexte afin de déterminer comment se place leur système par rapport à la typologie de référence et quelles sont les orientations applicables dans l'ensemble du document.

Principes directeurs

La Figure E2 présente 10 principes transversaux qui sont fondamentaux pour améliorer la sécurité sanitaire de l'eau de boisson dans le contexte des petits approvisionnements. Des mesures concrètes pour l'application de ces principes sont présentées dans la section suivante.

Figure E2 • Aperçu des principes fondamentaux des recommandations des présentes directives

 Donner la priorité à la santé publique	 Mobiliser les distributeurs d'eau
 Adopter une stratégie fondée sur les risques	 Élaborer une réglementation favorable
 Viser l'amélioration progressive	 Appliquer une approche holistique en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène
 S'adapter au contexte	 Fournir des services équitables
 Renforcer les systèmes	 Accroître la résilience climatique



Mesures recommandées

Les six recommandations des directives pour assurer la prestation de services sûrs par les petits approvisionnements en eau sont présentées ci-dessous, accompagnées d'un résumé des orientations pratiques sur la mise en œuvre pour chacune d'entre elles.

Chapitre 2 • Evaluation de l'environnement favorable

Recommandation

1

Évaluer les conditions créant un environnement favorable qui ont une incidence sur la prestation de services par les petits approvisionnements en eau afin de fournir des éléments à l'appui du renforcement des systèmes.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Examiner les niveaux de service et les tendances** → Les tendances en matière de niveau de service sont un indicateur clé de l'efficacité de l'environnement favorable à l'appui de la prestation de services par les petits approvisionnements en eau. Les paramètres de base des services qui doivent être pris en considération comprennent l'accessibilité (ou la couverture), la quantité, la qualité, la continuité et l'abordabilité.
- ✓ **Examiner les modalités de gouvernance** → La réussite de la prestation de services d'alimentation en eau de boisson (y compris pour les petits approvisionnements en eau) repose sur : une vision claire du secteur qui est établie dans les politiques ; un cadre juridique à l'appui de la concrétisation de cette vision ; des mécanismes réglementaires officiels visant à s'assurer que les politiques et la législation sont appliquées et respectées ; et des institutions efficaces dont les mandats, les responsabilités et les interactions avec les autres institutions sont clairement définis.
- ✓ **Examiner le financement** → Pour identifier et corriger tout déséquilibre entre les besoins et les ressources disponibles pour financer la prestation de services par les petits approvisionnements en eau, il est important d'examiner les coûts liés au cycle de vie, les sources de financement actuelles et les stratégies visant à réduire les déficits de financement.
- ✓ **Examiner les capacités et les ressources humaines** → Les capacités individuelles et institutionnelles doivent être renforcées pour constituer un personnel fort et diversifié, dans le respect de l'équilibre des genres.
- ✓ **Examiner les cadres et les pratiques de surveillance** → Les cadres et les pratiques de surveillance doivent tenir compte spécifiquement des petits approvisionnements en eau (par exemple en utilisant des indicateurs spécifiques), être pleinement intégrés dans les systèmes et les processus nationaux et infranationaux, et répondre aux besoins des utilisateurs des données cibles.
- ✓ **Élaborer un plan stratégique pour renforcer l'environnement favorable** → Un examen complet de l'environnement favorable aux petits approvisionnements en eau doit fournir des éléments à l'appui des efforts de sensibilisation et de plaidoyer, et des mesures à court et à long terme d'amélioration progressive de la prestation de services. L'établissement de liens entre cette évaluation et les processus officiels d'examen sectoriel et d'élaboration de stratégies peut contribuer à l'obtention de l'appui politique nécessaire.

Chapitre 3 • Réglementations sanitaires

Recommandation

2

Établir des réglementations pour les petits approvisionnements en eau qui favorisent les pratiques de gestion des risques et qui définissent les paramètres prioritaires et les fréquences de surveillance en fonction des risques.

Recommandation

3

Adopter des approches réglementaires qui favorisent une évolution vers une professionnalisation de l'exploitation et de la gestion des petits approvisionnements en eau.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Mobiliser et appuyer les petits distributeurs d'eau** → Il est important de mobiliser les petits distributeurs d'eau pour s'assurer que leurs connaissances et leurs perspectives sont prises en compte. Les exigences réglementaires appliquées aux petits approvisionnements doivent être contrebalancées par des programmes, des mesures et des outils qui permettent et encouragent la conformité. Pour les petits approvisionnements en eau exemptés des exigences réglementaires, un appui est tout de même nécessaire pour aider à garantir qu'une eau saine est fournie par ces approvisionnements.
- ✓ **Promouvoir la gestion des risques du captage au consommateur** → Les réglementations doivent favoriser ou exiger la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau par les distributeurs d'eau, qui ont la responsabilité principale du contrôle de la qualité de l'eau de boisson, ainsi que la protection des sources d'eau par les autorités compétentes.
- ✓ **Définir des paramètres prioritaires de qualité de l'eau** → Les réglementations doivent définir un ensemble de paramètres prioritaires (objectifs en matière de qualité de l'eau) pour la surveillance des petits approvisionnements en eau qui prennent en compte les risques pour la santé publique et la disponibilité des ressources, et qui sont examinés régulièrement et révisés en fonction des besoins pour une amélioration progressive. La surveillance visant à assurer la qualité microbienne de l'eau constitue la priorité maximale, suivie de la surveillance des contaminants chimiques prioritaires. Lorsque les ressources sont particulièrement limitées, la surveillance du chlore libre résiduel dans les approvisionnements traités au chlore (idéalement associée à des analyses de la turbidité et du pH) fournira une indication de la qualité microbienne de l'eau entre les procédures de surveillance d'*Escherichia coli* (*E. coli*).
- ✓ **Déterminer des limites protectrices et réalistes relatives aux paramètres** → Déterminer des limites protectrices et réalistes relatives aux paramètres. L'objectif doit être de produire de l'eau dans laquelle *E. coli* n'est pas détectable dans un échantillon de 100 ml, bien que des systèmes de classification dans le domaine microbien puissent être utiles pour faire la distinction entre les sites présentant des risques faibles et ceux présentant des risques élevés, afin de faciliter l'établissement de priorités dans les cas où les objectifs de qualité microbienne sont difficiles à atteindre. En ce qui concerne la qualité chimique de l'eau, diverses approches réglementaires (par exemple des limites intermédiaires, des exemptions, des dérogations et des valeurs limites sûres déterminées à l'échelle locale) peuvent permettre de protéger la santé publique tout en s'adaptant aux obstacles pratiques à l'atteinte des valeurs guides des directives lorsque le traitement de l'eau est insuffisant (ou inexistant).
- ✓ **Établir des fréquences et des sites pour la surveillance** → Les programmes de surveillance des aspects réglementaires doivent prendre en compte les conditions techniques (telles que les concentrations relatives aux paramètres, le point d'introduction, la stabilité et les variations saisonnières), la taille et la vulnérabilité des populations desservies, les aspects logistiques (par exemple l'accessibilité des sites) et la disponibilité des ressources (humaines, financières, techniques) pour mener à bien la surveillance. Des dérogations aux exigences nationales ou infranationales en matière de surveillance doivent être accordées, au besoin, en se fondant sur des évaluations des risques à l'échelle locale.

Chapitre 3 (suite) • Réglementations sanitaires

Recommandation

2

Établir des réglementations pour les petits approvisionnements en eau qui favorisent les pratiques de gestion des risques et qui définissent les paramètres prioritaires et les fréquences de surveillance en fonction des risques.

Recommandation

3

Adopter des approches réglementaires qui favorisent une évolution vers une professionnalisation de l'exploitation et de la gestion des petits approvisionnements en eau.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Définir les exigences analytiques (notamment pour les kits de test de terrain)** → Les réglementations doivent permettre l'utilisation de kits de test de terrain lorsque leurs performances ont été validées. Les kits de test de terrain constituent une autre possibilité d'analyse en dehors du cadre des laboratoires ; ils présentent souvent l'avantage d'être plus simples à utiliser et moins coûteux que les méthodes d'analyse en laboratoire.
- ✓ **Définir les exigences en matière d'établissement de rapports et les protocoles d'incident** → Les réglementations doivent établir quelles informations doivent être communiquées dans le cadre du fonctionnement normal et en cas d'incident, à quel moment elles doivent être communiquées, de quelle manière et à quels acteurs (par exemple les dépassements concernant les paramètres de qualité de l'eau). Les exigences en matière de rapports publics contribueront à la transparence et peuvent favoriser des mesures d'amélioration.
- ✓ **Établir un programme de surveillance fondé sur les risques** → Les réglementations doivent établir des exigences de surveillance qui comprennent les audits des PGSSE et/ou les inspections sanitaires, des tests directs de la qualité de l'eau, et l'examen des résultats de la surveillance de la conformité menée par les distributeurs d'eau. Si l'application des réglementations applicables à l'eau de boisson incombe à une autre entité, des dispositions institutionnelles claires doivent être définies pour appuyer la prise de mesures en temps opportun en fonction des résultats de la surveillance.
- ✓ **Élaborer des réglementations supplémentaires appropriées** → Il peut être nécessaire de prendre en compte d'autres exigences réglementaires et/ou cadres connexes (par exemple des normes techniques et des codes de pratique) concernant notamment : les objectifs en matière de technologie pour le traitement ; les objectifs en matière de performance pour le traitement de l'eau à usage domestique ; les exigences en matière de formation et de compétences des opérateurs ; et les normes de sécurité du matériel.

Chapitre 4 • Planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

Recommandation

4

Promouvoir et appuyer les PGSSE, qui doivent être mis en œuvre par les distributeurs d'eau pour optimiser l'efficacité de la gestion des risques, du captage au consommateur.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Comprendre les distinctions entre les stratégies de gestion des risques** → Il est important de comprendre le lien et les distinctions entre les inspections sanitaires et les PGSSE en tant que stratégies et outils d'évaluation et de gestion des risques.
- ✓ **Établir des exigences en matière de gestion des risques** → Lorsque les populations desservies sont plus nombreuses ou plus vulnérables (par exemple dans les établissements de santé), et que les capacités des distributeurs d'eau sont plus avancées, les réglementations doivent promouvoir ou exiger des PGSSE. Lorsque les populations desservies sont particulièrement peu nombreuses ou qu'il n'est pas possible pour le distributeur d'eau d'élaborer et de maintenir un PGSSE, les inspections sanitaires courantes et les mesures de gestion connexes peuvent être appliquées à titre de stratégie intermédiaire (ou, dans certains cas, de stratégie de substitution).
- ✓ **Envisager une stratégie par étapes pour la conformité aux exigences en matière de gestion des risques** → Les petits distributeurs d'eau peuvent avoir besoin de plus de temps que les fournisseurs de plus grande envergure pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de pratiques de gestion des risques.
- ✓ **Offrir aux distributeurs d'eau des possibilités de formation et des orientations en matière de gestion des risques** → Les petits distributeurs d'eau ont besoin d'une assistance technique continue pour mettre en pratique la gestion des risques de manière efficace et durable, notamment une formation sur les stratégies et les outils du PGSSE et de l'inspection sanitaire, ainsi que des orientations et un appui pour traiter les risques.
- ✓ **Fournir aux distributeurs d'eau des outils pratiques à l'appui de la gestion des risques** → L'appui essentiel aux petits distributeurs d'eau comprend des documents et des outils d'orientation en matière de gestion des risques qui sont adaptés aux différents types d'approvisionnements en eau. Les ressources utiles comprennent des notes d'orientation, des infographies présentant les risques de façon imagée, et des formulaires et des modèles pertinents à l'échelon local.
- ✓ **Mettre en place un financement durable des programmes de gestion des risques** → L'appui et la supervision des programmes de gestion des risques par les autorités nationales et infranationales nécessitent des allocations budgétaires spécifiques. En outre, il est important de mettre en place des mécanismes qui permettent aux petits distributeurs d'eau d'accéder à des financements pour des besoins d'amélioration qui nécessitent des investissements financiers plus importants.
- ✓ **Travailler en lien avec les autres initiatives en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène** → La planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau doit être considérée dans le cadre d'un programme holistique en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en raison de leurs liens étroits avec l'assainissement et l'hygiène, ainsi qu'avec des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques et équitables.

Mettre en œuvre une surveillance fondée sur les risques, notamment en vérifiant les pratiques de gestion des risques des distributeurs d'eau et en utilisant les ressources limitées pour répondre aux préoccupations prioritaires en matière de santé publique.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Définir des fréquences minimales pour les activités de surveillance** → L'organisme de surveillance doit se rendre périodiquement sur les sites des petits approvisionnements en eau pour effectuer des inspections sanitaires et/ou des audits des PGSSE et, de manière générale, pour effectuer des analyses de la qualité de l'eau. Les fréquences définies doivent tenir compte des risques ainsi que des ressources disponibles et d'autres considérations pratiques, notamment le nombre et les sites des approvisionnements en eau et le nombre de membres du personnel de surveillance qui ont été formés.
- ✓ **Étendre progressivement les activités de surveillance** → Lorsque les organismes de surveillance ne sont pas en mesure de mettre pleinement en œuvre les programmes de surveillance, il est nécessaire de prendre des décisions stratégiques sur la manière de mener des activités de surveillance limitées pour protéger au mieux la santé publique (par exemple en établissant des priorités entre les sites en fonction des risques, en surveillant un sous-ensemble de paramètres prioritaires ou en se concentrant sur les inspections sanitaires et les audits des PGSSE). D'autres possibilités d'analyse de la qualité de l'eau (y compris des kits de test de terrain) peuvent également être envisagées.
- ✓ **Investir dans la formation et les outils à destination du personnel de surveillance** → Les membres du personnel de surveillance jouent un rôle important dans la fourniture d'une assistance technique aux petits distributeurs d'eau, et ils ont besoin d'une formation exhaustive et d'outils et de modèles bien conçus pour appuyer leur travail.
- ✓ **Mettre en place un financement durable des activités de surveillance** → Les coûts de surveillance peuvent être relativement élevés pour les petits approvisionnements en eau du fait du nombre d'approvisionnements et de leur répartition géographique, et ces coûts doivent être financés de manière adéquate pour appuyer la prestation de services d'alimentation en eau de boisson sûrs et durables. Les coûts associés à la gestion, à la compilation et à l'examen des données de surveillance à l'appui de l'établissement des programmes doivent également être pris en compte.
- ✓ **Analyser conjointement les cotations en matière de gestion des risques et la qualité de l'eau** → Il est important d'associer l'analyse des cotations en matière de gestion des risques (obtenues grâce à des inspections sanitaires ou à des audits des PGSSE) et celle des données sur la qualité microbienne de l'eau pour vérifier la sécurité sanitaire continue d'un approvisionnement en eau, en particulier dans le cas des petits approvisionnements en eau, dans le cadre desquels des analyses peu fréquentes peuvent manquer des événements de contamination, et pour lesquels les résultats d'analyse considérés seuls peuvent créer un faux sentiment de sécurité.
- ✓ **Communiquer les résultats de la surveillance de manière rapide et claire** → La pratique consistant à communiquer les résultats de la surveillance aux distributeurs d'eau avant de quitter le site crée une occasion de discussion qui peut renforcer la compréhension technique du distributeur d'eau, contribuer à la prise rapide de mesures correctives lorsque cela est nécessaire et aider à établir de bonnes relations. Les résultats doivent également être communiqués aux autorités afin de s'assurer que les distributeurs d'eau prennent les mesures correctives requises, au besoin, et de fournir des éléments à l'appui de l'établissement des programmes.
- ✓ **Renforcer les mesures correctives axées sur la surveillance** → Il peut être particulièrement important d'établir un lien entre les résultats de la surveillance et des recommandations spécifiques de mesures d'amélioration (selon les besoins) lorsque les connaissances techniques des petits distributeurs d'eau, et leur accès à des experts externes, sont limités. Il convient de disposer de systèmes de suivi formalisés des recommandations de mesures correctives, et de tenir des registres.
- ✓ **Traiter les dépassements concernant les paramètres** → Lorsque l'analyse de la qualité de l'eau révèle une non-conformité aux réglementations, une enquête doit être menée et des mesures correctives peuvent être nécessaires pour assurer la protection de la santé publique, en donnant la priorité aux dépassements liés au paramètre *E. coli*. Il est important que les résultats indiquant une non-conformité soient traités en vue d'appuyer une amélioration progressive, et non uniquement dans le but d'appliquer les normes, en particulier dans le cas d'approvisionnements ayant des capacités moindres.

Mesures de mise en œuvre

- ✓ **Évaluer les facteurs qui contribuent à une utilisation efficace des données** → Il est utile d'évaluer les systèmes et les pratiques qui contribuent à l'utilisation des données pour fournir des éléments à l'appui des décisions et des mesures visant à améliorer les petits approvisionnements en eau, en considérant notamment : quelles décisions doivent être prises, par qui, quelles données sont nécessaires pour prendre ces décisions et quels outils sont en place pour faciliter l'établissement de rapports et l'utilisation des données.
- ✓ **Renforcer progressivement l'utilisation des données** → La priorité maximale en matière d'utilisation des données sur les approvisionnements en eau consiste à traiter toute menace immédiate pour la santé des utilisateurs, en particulier en assurant la prévention des maladies d'origine hydrique. Une fois que ces besoins hautement prioritaires sont satisfaits, une stratégie par étapes peut être adoptée pour soutenir l'utilisation de données supplémentaires à l'appui de la planification et des mesures d'amélioration.
- ✓ **Harmoniser la collecte et la gestion des données** → L'harmonisation des outils et des stratégies de collecte de données (y compris les formulaires d'inspection sanitaire et d'audit des PGSSE) est essentielle pour éviter la fragmentation des ensembles de données et contribuer à faire en sorte que les données puissent être facilement comparées aux échelons national et infranational. Il peut être utile de disposer de plateformes de données communes lorsque plusieurs parties prenantes recueillent et utilisent des données connexes.
- ✓ **Préparer des rapports adaptés aux besoins en temps opportun** → Pour soutenir l'établissement de priorités et la prise de décisions fondées sur des données probantes aux niveaux national et infranational, les données provenant des différents sites et des différentes régions doivent être compilées, interprétées et présentées dans des rapports adaptés aux besoins et remis à des moments optimaux. Cela encourage l'examen et l'utilisation des données par les utilisateurs des données cibles.
- ✓ **Systématiser l'utilisation des données dans les processus de prise de décisions** → Afin de permettre une utilisation cohérente des données, il est nécessaire d'intégrer des processus et des plateformes clairs pour la compilation et l'examen des données à tous les cycles de planification et de financement pertinents. Les processus décisionnels qui doivent inclure un examen systématique des données disponibles comprennent les processus liés aux améliorations des sites, aux programmes de formation, aux allocations de financement, à la planification stratégique et au renouvellement des licences d'exploitation.

Références bibliographiques

1. World urbanization prospects 2018 [base de données en ligne]. United Nations; 2018 (<https://population.un.org/wup/>, consulté le 15 août 2023).
 2. Pons W, Young I, Truong J, Jones-Bitton A, McEwen S, Pintar K et al. A systematic review of waterborne disease outbreaks associated with small non-community drinking water systems in Canada and the United States. *PLoS One*. 2015;10:e0141646. doi:10.1371/journal.pone.0141646.
 3. Ligon G, Bartram J. Literature review of associations among attributes of reported drinking water disease outbreaks. *Int J Environ Res Public Health*. 2016;13:527. doi:10.3390/ijerph13060527.
 4. World Health Organization, United Nations Children's Fund, World Bank. State of the world's drinking water: an urgent call to action to accelerate progress on ensuring safe drinking water for all. Geneva: World Health Organization; 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/363704>, consulté le 13 août 2023).
 5. Burden of disease attributable to unsafe drinking-water, sanitation and hygiene, 2019 update. Geneva: World Health Organization; 2023 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/370026>, consulté le 13 août 2023).
 6. Guidelines for drinking-water quality: small water supplies. Geneva: World Health Organization; 2024 (<https://iris.who.int/handle/10665/375822>, consulté le 15 février 2024).
 7. Guidelines for drinking-water quality: 4th edition incorporating the 1st and 2nd addenda. Geneva: World Health Organization; 2022 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/352532>, consulté le 14 mars 2023).
- NB : la version la plus récente de cette publication qui est disponible en français est *Directives sur la qualité de l'eau de boisson: quatrième édition intégrant le premier additif* (anciennement appelées *Directives de qualité pour l'eau de boisson : quatrième édition intégrant le premier additif*). Genève: Organisation mondiale de la Santé ; 2017 (<https://iris.who.int/handle/10665/258887>, consulté le 16 janvier 2024).
8. Sanitary inspection packages – a supporting tool for the Guidelines for drinking-water quality: small water supplies. Geneva: World Health Organization; 2024 (<https://iris.who.int/handle/10665/375824>, consulté le 15 février 2024).
 9. Guidelines for drinking-water quality. Volume 3: surveillance and control of community supplies. 2nd edition. Geneva: World Health Organization; 1997 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/42002>, consulté le 14 mars 2023).